

Algeria, 7 Feb '08

Monsieur le président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer mes félicitations et celles de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence de nos travaux.

Votre présidence intervient au moment difficile du début de la session, car vous avez la responsabilité de nous guider pour arrêter un calendrier d'activités pour l'année 2008 et maintenir ainsi la dynamique qui anime la Conférence depuis quelques années.

L'adoption rapide et sans difficulté de notre ordre du jour témoigne des efforts inlassables que vous n'avez cessé d'entreprendre depuis l'année dernière. Elle traduit également l'esprit de la coopération et du travail conjoint des six Présidents de cette année, ainsi que du climat positif qui règne à la conférence. Climat prometteur que nous souhaiterions voir se maintenir en vue de sortir la Conférence de sa torpeur.

Je saisirai également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Syrie, et par son entremise, à l'ensemble des Présidents de l'année dernière.

Notre gratitude va également à Mr. Sergei Ordzhonikidze Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire général de la Conférence du Désarmement, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, pour tout leur précieux soutien.

La délégation algérienne s'associe pleinement à la déclaration faite, le 29 janvier 2008, par le Sri Lanka au nom du G.21.

La participation de M. Ban Ki-Moon, SG/ONU et M. Abdelwahab Abdallah, Ministre tunisien des Affaires étrangères à la séance inaugurale de notre session, le 23 janvier 2008, témoigne de l'importance et du rôle de notre conférence pour assurer et consolider la paix et la stabilité internationales. Nous ne devons perdre de vue que ce rôle ne peut être accompli que par un engagement partagé en faveur du désarmement et en particulier du désarmement nucléaire.

Le régime de non-prolifération et de désarmement, en particulier nucléaire, traverse une crise grave qui risque de saper la paix et la stabilité internationales. Comment ne pas dénoncer les menaces de prolifération des armes de destruction massive. Comment ne pas être angoissé par la présence d'un nombre impressionnant d'ogives nucléaires et aussi par le risque de voir l'espace extra-atmosphérique sacrifié à des desseins de puissance militaire. S'ajoute à cela une menace non moins importante. Il s'agit du risque de voir des acteurs non-étatiques s'accaparer les ADM. Il est regrettable que la CD, paralysée par l'amalgame entre consensus et unanimité, se confine dans l'impuissance, alors que la conjoncture en matière de sécurité nous interpelle pour apporter des réponses à la mesure des menaces qui nous guettent.

Le blocage de la Conférence n'est pas un épiphénomène. Il n'est en fait qu'une manifestation de la situation qui caractérise toute l'œuvre du désarmement multilatéral depuis plusieurs années.

Ainsi, ma délégation partage entièrement ce qu'a dit le SG/ONU sur la relation entre le désarmement et notre cadre multilatéral : le multilatéralisme, basé sur les principes de la Charte, n'est pas uniquement une option, mais la seule voie pour dégager des solutions dans l'intérêt de tous. Des solutions telles que la sécurité collective reposeraient sur la confiance au lieu de la méfiance, où la norme de droit primerait sur la force.

Notre première priorité doit être le désarmement nucléaire, eu égard aux effets dévastateurs des armes nucléaires.

Force est de constater, cependant, que le régime de non prolifération et de désarmement nucléaires, dont le TNP est la pierre angulaire, est en proie à de graves difficultés.

Le risque de prolifération nucléaire subsiste. Au registre du désarmement nucléaire, on peut constater, certes, des réductions des arsenaux nucléaires par les puissances nucléaires dans le cadre d'accords bilatéraux ou de décisions unilatérales. Mais ces mesures ne répondent pas aux critères d'irréversibilité, de transparence et de vérification arrêtés par consensus par les Etats parties au TNP en 2000. Plus troublantes encore sont les interprétations données à l'article VI du TNP contredisant l'engagement politique sans équivoque pris par les Etats nucléaires pour l'élimination de ces armes. N'a-t-on pas entendu, ici et là, que le maintien et la modernisation des armes nucléaires seraient conformes au TNP ? Ces affirmations ne font que fragiliser davantage le traité. Nous ne pouvons admettre que le report indéfini des effets du TNP soit appréhendé comme une reconnaissance du statut d'Etat nucléaire illimité pour les puissances nucléaires.

Si la guerre froide, et donc le risque d'anéantissement mutuel entre l'Est et l'Ouest se sont évanois, la capacité d'autodestruction nucléaire de l'humanité demeure entière. Et permettez-moi, d'ajouter aux citations de sagesse sélectionnées par notre collègue, l'Ambassadeur des Pays Bas dans sa déclaration du 25 janvier 2008, une autre citation du Président Reagan qui décrit ainsi ces armes, je cite « *l'arme nucléaire est totalement irrationnelle, totalement inhumaine, bonne à rien mais qui tue et est, peut-être destructrice de la vie sur terre et de la civilisation* ».

C'est dire toute l'inquiétude que suscite l'existence de 27.000 têtes nucléaires, dont 2000 sont prêtes à être lancées. A cela s'ajoute l'affinement de politiques sécuritaires reposant sur le maintien de la stabilité par la dissuasion nucléaire. Des doctrines nucléaires s'esquiscent qui dépassent même la notion classique de dissuasion en rendant licite l'emploi de ces armes en premier, le cas échéant, contre des Etats qui n'en possèdent pas.

Le risque que font peser de telles politiques a amené certains spécialistes à conclure que la dissuasion nucléaire dans le contexte actuel est plus urgente que durant la Guerre froide. Ces développements témoignent, s'il en est besoin, de la pertinence toujours vivace du décalogue et de l'importance de progresser dans la voie du désarmement nucléaire afin de conjurer « l holocauste nucléaire ».

Les pays, dont l'Algérie, non dotés de cette arme, sont en droit d'exiger des pays qui la détiennent, de donner effet aux engagements souscrits et de prendre les mesures systématiques et progressives dans la voie du désarmement nucléaire, irréversible, transparent et vérifiable, à la lumière des 13 mesures pratiques décidées en 2000.

Il ne s'agit pas d'une option facultative, mais d'une obligation contractée par les Etats nucléaires aux termes de l'article VI du TNP, confirmée par l'arrêt consultatif de la Cour internationale de Justice de juillet 1996.

La responsabilité première dans ce domaine incombe évidemment aux puissances nucléaires. A cet égard, nous espérons que la présence de deux pays nucléaires parmi les six Présidents de cette année sera de bon augure.

Dans cet ordre d'idées, la délégation algérienne considère la déclaration du Premier Ministre du Royaume-Uni du 21 janvier 2008 à Delhi confirmée par la déclaration du Secrétaire d'Etat à la Défense de ce pays ici même avant-hier comme un signal positif fort de la part d'une puissance nucléaire en faveur du désarmement nucléaire.

C'est dans ce cadre d'ensemble que le FMCT doit être négocié. En effet, un tel instrument doit s'inscrire dans une logique de non-prolifération verticale et de désarmement. En vue d'apporter une contribution efficace et réelle pour consolider le régime de non-prolifération et de désarmement, le FMCT devrait être universel et non discriminatoire dans sa portée en même temps qu'effectif et vérifiable dans son application. L'établissement d'une norme de conduite en la matière exige des moyens vérification de nature à assurer le respect des obligations contractées. Toute aussi importante est l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous félicitons à cet égard la Malaisie et la Colombie pour leur ratification de ce Traité et

nous nous réjouissons aussi de la déclaration du 29 janvier 2008 de l'honorable Représentant de la Chine sur les mesures prises par son pays dans cette voie.

Monsieur le Président,

La crédibilité et l'efficacité du TNP dépendent grandement de son universalité. A ce propos, nous appelons instamment les pays qui n'ont pas ratifié ce Traité à se joindre à nous pour universaliser le Traité dans l'intérêt de l'humanité.

La mise en place de zones dénucléarisées constitue une étape importante en vue de mettre le monde à l'abri du péril nucléaire. Avec le Traité de Pelindaba sur la dénucléarisation de l'Afrique, notre continent a donné l'exemple. Nous nous félicitons du fait que d'autres régions se sont également dotées de tels instruments et nous émettons le vœu d'en étendre la couverture au Moyen-Orient.

En effet, jamais la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a été aussi urgente notamment dans le contexte très tendu qui prévaut actuellement. La dénucléarisation de cette région constituerait un apport de grande importance dans le processus de paix et même au-delà de celui-ci. Il est navrant de constater que cet objectif n'ait pu être réalisé du fait du refus d'un seul pays de la région, Israël, de ratifier le TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux régime de garanties de l'AIEA, conformément à la Résolution de la Conférence d'examen de 1995 et aux conclusions de la Conférence d'examen de 2000. Je salue ici la déclaration du Représentant permanent de l'Australie du 29 janvier 2008 qui a mis en lumière l'importance de cette question.

Nous aurions souhaité entendre le Représentant d'Israël nous faire rapport sur les mesures prises par ses autorités pour assurer la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution n°487 du 19 juin 1981 du Conseil de Sécurité et du paragraphe 14 de la Résolution n° 687 du 3 avril 1991 dudit Conseil, ou encore pour répondre aux appels de la Communauté internationale consignés dans les décisions des Conférence d'examen du TNP que je viens de citer.

C'est là que réside présentement le réel péril nucléaire au Moyen-Orient et nulle part ailleurs. Cependant comme dit le proverbe arabe « *Il n'y a de plus aveugle que celui qui ne veut pas voir* ».

Monsieur le Président,

L'Algérie accorde la plus grande importance à la question des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés de l'arme nucléaire, les mettant à l'abri de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes. Les puissances nucléaires reconnaissent en principe le droit de prémunir les Etats non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Si tel est le cas, pourquoi ne pas reconnaître à nos Etats le droit d'obtenir des garanties à cet effet dans le cadre d'un instrument juridique international contraignant ?

Cette revendication n'est pas exorbitante. Elle n'est en vérité qu'une contrepartie légitime au renoncement définitif des Etats non dotés de l'arme nucléaire à l'option militaire de l'atome. Les assurances que nous recherchons atténueraient l'asymétrie sécuritaire, en principe provisoire, entre les pays nucléaires et non nucléaires. Elles conforteraient les Etats non dotés de l'arme nucléaire dans leur choix humaniste. En consentant à nous donner de telles assurances, les puissances nucléaires témoigneraient de leur bonne foi. L'octroi de telles garanties renforcerait à court terme le régime de non-prolifération. Il n'est pas logique de s'opposer à des mesures contraignantes en matière de garanties de sécurité négative et de dénoncer en même temps les risques de prolifération nucléaire. Comme dit le proverbe américain « *Mieux vaut allumer une bougie que de maudire l'obscurité* ».

A cet égard, l'Algérie renouvelle son appel à la Conférence pour la mise en place d'un organe subsidiaire en vue de négocier un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négative.

Monsieur le Président,

L'espace extra-atmosphérique constitue un patrimoine commun de l'humanité. Nous nous devons d'agir ici en vue de le préserver en tant que tel. C'est pourquoi, il serait urgent de mettre en place un organe subsidiaire pour mener des discussions qui nous conduiraient, à terme, à des négociations en vue de mettre cet espace à l'abri de toute tentation de militarisation. Nous attendons avec intérêt la proposition qui nous sera soumise par le Gouvernement russe à ce sujet dans les prochains jours et qui nous redonnera, j'en suis persuadé, l'espoir de pouvoir atteindre cet objectif.

Monsieur le Président,

Notre session doit dégager enfin un espace d'entente au sein de la Conférence sur les éléments d'équilibre d'un programme de travail acceptable pour tous.

Les efforts des six Présidents de la Conférence de l'année 2007 ont produit la proposition de programme de travail sous la cote CD/2007/ L.1 accompagnée des documents n° CRP 5 et CRP 6.

Cette proposition offre l'avantage de reprendre les 4 questions principales, à savoir le désarmement nucléaire, le Traité sur l'Interdiction des matières fissiles, les Garanties de sécurité négative et l'arrêt de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Elle s'inscrit, de notre point de vue, dans la filiation des propositions précédentes. Je me réfère à la proposition du Royaume-Uni, de la France, et des USA sous la cote n° 1586, à la proposition Amorim (CD/1624) et à notre proposition A 5 (CD 1693 Rev 1). Le fil conducteur de toutes ces contributions est le besoin d'équilibre et l'esprit de synthèse et de compromis entre les différentes priorités.

Nous ne pouvons ignorer la proposition L.1 et remettre le compteur à zéro. Car ce serait méconnaître les positions de beaucoup de pays et ignorer les efforts auxquels nous nous sommes consacrés durant ces dernières années.

Nous n'avons pas entendu, du moins jusqu'à présent, une seule délégation rejeter catégoriquement cette proposition. Ceci nous donne le droit d'espérer de parvenir à un compromis.

Toutefois, force est de constater que malgré le soutien de beaucoup de délégations, cette proposition n'a pas encore atteint la maturité nécessaire.

La proposition L1 comprend, de l'avis de ma délégation, des éléments positifs sur lesquels nous pouvons bâtir un programme de travail, pour peu qu'on tienne compte des préoccupations légitimement exprimées par certains pays.

Loin de toute démarche plébiscitaire où nous serions contraints d'accepter ou de rejeter sans nuance cette proposition, nous pourrions engager un débat transparent, franc et responsable sur les réserves de certains à l'égard de ce projet. Concentrons-nous sur ces difficultés, qui ne sont pas nombreuses, dans un esprit de compréhension mutuelle, et nous pourrons ainsi surmonter le blocage.

Le programme de travail que nous cherchons à élaborer doit procurer le sentiment de sécurité à tous nos Etats. Les priorités des uns et des autres doivent être prises en considération de façon à assurer une sécurité non diminuée pour tous, selon l'esprit du décalogue.

Nous reconnaissons le droit de chaque pays membre de formuler les préoccupations en rapport avec leur sécurité nationale. Par contre, nous devons éviter les démarches amalgamant le droit de résistance contre l'occupation, reconnu par les Nations Unies, et

le terrorisme. Un tel amalgame risque en effet de retarder et de compliquer davantage nos travaux.

Monsieur le Président,

Parce qu'il peut seul préserver la sécurité du monde et la survie de l'humanité toute entière, le combat pour l'élimination des armes nucléaires doit associer toutes les composantes de la Communauté internationale, pas seulement les Etats. Il n'est pas admissible d'empêcher plus longtemps la Société civile de participer à nos travaux. Pourquoi notre Conférence, dans un repli frileux sur soi, déroge-t-elle à la tendance générale dans les autres enceintes des Nations Unies où la Société civile est pleinement associée ? Je songe en particulier au Conseil des droits de l'homme. Y a-t-il un droit plus sacré pour l'humanité que le droit à la vie dont nous discutons ici ?

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants ainsi qu'à l'ensemble des Présidents de l'année 2008 de nous avoir procuré un calendrier d'activités pour la session. Nous félicitons les sept Coordonnateurs que vous avez nommés sous votre responsabilité pour mener des discussions sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Cet exercice devrait être mené de façon à bâtir sur ce qui a été fait durant les années précédentes, en vue de faire mûrir davantage le programme de travail.

L'Algérie qui s'est toujours attachée à faire avancer les travaux de la Conférence n'épargnera aucun effort pour aider à la libérer d'un blocage qui n'a que trop duré.

Si nous voulons préserver la pertinence de notre Conférence, nous devons transcender une vision étiquetée de nos intérêts nationaux au profit de la sécurité de toute l'humanité. Car, bien que nous représentions nos Etats respectifs, nous sommes collectivement investis d'un mandat plus large qui consiste en la négociation d'instruments de désarmement à même de renforcer la paix et la stabilité du monde en tant que communauté planétaire unique dont le destin est indivisible.

Je vous remercie